

#4 Septembre 2018



**BIM !**

Fait par des Magnanvillois, pour les Magnanvillois.

Bulletin d'Information Magnanvillois

---

DOSSIER

Ecologie et démocratie vs CU GPS&O

C'est la rentrée et nous espérons que vous êtes nombreux à avoir profité de ces vacances estivales. Qui dit rentrée dit rentrée associative et donc forum des associations. C'est pourquoi nous avons tenu à intégrer un article sur celui-ci dans le BIM de septembre.

Cette rentrée nous avons choisis de la placer sous le signe de la démocratie locale, en continuité du dernier numéro de BIM, avec un dossier sur le conseil communautaire de juin et ses conséquences. Cette malheureuse décision n'en est qu'une de plus qui nous prouve que nous ne pouvons pas faire confiance à la majorité de nos élus.

Mais ceci n'est pas une fatalité, et nous, citoyens, pouvons agir afin de reconstruire un débat démocratique serein et ouvert à tous. Il faut pour cela rappeler à nos élus que la politique est la chose de tous les citoyens. C'est ce que nous tentons de faire au sein de BIM en proposant une alternative à la communication municipale et en partageant les informations qui concernent les Magnanvillois et tous les citoyens. Nous espérons ainsi encourager un intérêt pour la vie citoyenne locale et pourquoi pas vous donner envie de vous y investir.

Bonne lecture et bonne rentrée.

## Sommaire

---

L'édito	1
[ACTU] Forum des associations = lien social ?	2
[DOSSIER] Ecologie et démocratie vs CU GPS&O	3
[ACTU] La vidéosurveillance, pour quoi faire ?	5
Côté Jardins	6
[ACTU] Festivités du 13 Juillet	6
[ACTU] Un barbecue au cœur du jardin partagé	6
Conseil Municipal du 02/07/18	7

Vous souhaitez faire paraître un article, faire un billet d'humeur, publier une courte fiction ? La tribune libre est faite pour vous ! Envoyez nous votre papier et il sera peut être publié dans le prochain numéro de BIM! !

Envoyez nous un email à [contact@bim-magnanville.fr](mailto:contact@bim-magnanville.fr) ou remplissez le formulaire sur notre site.

## Vous souhaitez participer à BIM! ?

---

Qui dit magazine citoyen, dit citoyens. Alors si vous êtes intéressés pour participer à l'écriture de BIM, n'hésitez pas à nous contacter !

Notre adresse email : [contact@bim-magnanville.fr](mailto:contact@bim-magnanville.fr)

## BIM! N°4 - Sept. 2018

---

Bulletin d'Information  
Magnanvillois  
[www.bim-magnanville.fr](http://www.bim-magnanville.fr)  
[contact@bim-magnanville.fr](mailto:contact@bim-magnanville.fr)  
BIM ! N'a aucun lien avec la mairie de Magnanville.  
Il ne s'agit pas d'un magazine officiel de la commune.  
BIM ! est un magazine citoyen, Fait par des Magnanvillois, pour les Magnanvillois.  
Ne pas jeter sur la voie publique.

Imprimé par nos soins.

ISSN – 2608-1288

Date d'impression : 07/09/18

Crédit photos : pexels.com

# GUIDE DES ASSOCIATIONS 2018-2019



## Forum des associations = lien social ?

Depuis l'année passée le forum des associations n'a plus lieu le dimanche toute la journée, mais simplement le samedi après-midi. Conséquences ? Pour commencer, les horaires étant plus restreints, l'affluence est bien entendu plus importante. Ce qui entraîne donc plus de bruit, moins de visibilité des stands, plus d'attente pour avoir des informations sur les stands des associations populaires et donc moins de lien social puisque moins de temps pour discuter.

Mais ce n'est pas la seule conséquence de ce changement d'horaires. Les associations entre elles, qui avaient alors un moment convivial et sympathique à partager, qui pouvaient communiquer entre elles, découvrir les dirigeants des autres associations et échanger, notamment lors du repas du midi proposé par le comité des fêtes, doivent aujourd'hui se contenter du pot organisé à la fin du forum où le Maire réalise son traditionnel discours.

Mais pour pouvoir constater tout cela, encore faut-il être invité à participer au forum. Nous n'aimons pas être égocentrés, mais le sujet s'y porte malheureusement. En effet le rédac' chef de BIM, c'est aussi le président d'une association qui a refusé de s'occuper de la communication audiovisuelle de la mairie et qui s'est donc vu interdire l'accès à la salle associative dont elle disposait, mais aussi l'accès au forum en tant qu'association et sa présence dans le guide des associations...

Alors quand le Maire prétend défendre le lien social et les associations, nous nous indignons, car une telle politique va dans le sens opposé.

A Magnanville, forum des associations = vite fait bien fait.



# Ecologie et démocratie vs CU GPS&O



Le mois de juin dernier a été le théâtre d'un évènement dommageable pour la démocratie locale et pour l'écologie.

La Communauté Urbaine devait se prononcer sur le Plan Local d'Urbanisme de Brueil-en-Vexin, PLU qui proposait d'accepter la demande de l'entreprise Calcia d'étendre sa carrière de calcaire sur cette commune. Seul bémol, le bureau de la GPS&O a retiré au dernier moment le vote de l'ordre du jour, tout en sachant que la date limite pour que la CU se prononce allait être atteinte.

Pourquoi avoir retiré ce point de l'ordre du jour ? Tout simplement car l'approbation de ce PLU était loin d'être certaine. Ainsi, sans même passer par un vote ni par un débat, la Communauté Urbaine donnait un avis positif sur le Plan Local d'Urbanisme et acceptait donc de façon tacite l'extension des carrières sur la commune de Brueil-en-Vexin.

## Une atteinte à la démocratie

Si cet événement constitue une atteinte à la démocratie, c'est tout d'abord parce que le bureau de la GPS&O a décidé de passer outre un vote et un débat pour "accepter" cette modification du PLU.

Pourtant 45 des 75 élus présents lors du conseil communautaire ont demandé à ce que ce point soit de nouveau inscrit à l'ordre du jour. N'obtenant pas satisfaction, ils ont décidé de quitter l'assemblée, repoussant ainsi la date de celle-ci.

Et ce n'est pas leur première démonstration d'opposition à ce projet, car une trentaine de maires avait, en avril 2017, signé une motion à son encontre.

Cette décision remet également en question l'engagement que Philippe Tautou, président de la Communauté Urbaine, avait pris au début de son mandat. Il garantissait aux maires des communes de la GPS&O que les décisions des conseils municipaux seraient respectées lors des avis donnés par la Communauté Urbaine. Or, le Conseil Municipal de Brueil-en-Vexin a refusé cette modification du PLU.

Bien que le sujet divise au sein même de l'exécutif de la GPS&O, cela n'a pas empêché son bureau et son président de prendre cette décision anti-démocratique de dernière minute.

## Une atteinte à l'écologie

L'industrie du ciment figure parmi les industries les plus polluantes avec l'exploitation de mines. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'état classe la cimenterie de Gargenville (la dernière d'Ile de France) parmi les 10 établissements les plus polluants. Cette dernière rejetant chaque jour plus de 1000 tonnes de CO2 dans l'atmosphère.

La nouvelle carrière de 100ha verrait donc le jour au cœur du parc régional du Vexin français, à quelques centaines de mètres de cette usine déjà très polluante et à quelques mètres de nappes phréatiques alimentant en eau la région. A cet endroit, il faut creuser à 40 mètres de profondeur pour atteindre le calcaire ce qui engendrerait encore plus de pollution et obligerait les camions transportant la

terre extraite à réaliser l'équivalent de 16 fois le tour de la Terre.

## Mais concrètement, quels sont les risques liés à cette pollution ?

Les cantons de Limay et de Mantes sont classés par le préfet de région comme zone sensible concernant la pollution aérienne. C'est-à-dire que ce territoire connaît une surmortalité par cancer. Cela veut également dire que la moyenne des affections chroniques du système respiratoire, l'asthme ou encore les allergies sont plus répandues que la moyenne dans la vallée de la Seine.

Si ce projet vous a interpellé et que vous vous demandez ce que l'on peut faire pour lutter contre lui, ou que vous voulez simplement plus d'informations, nous vous conseillons de vous rendre sur le site internet de l'AVL3C, l'Association Vexinoise de Lutte Contre les Carrières Calcaires. (<https://www.avl3c.org/>)

Sachez également qu'une dernière enquête publique aura lieu du 17 septembre au 19 octobre, dont le dossier sera consultable sur internet et dans les mairies de Brueil-en-Vexin et de Guitrancourt.

**Du 17 Septembre au 19 Octobre 2018**

## ENQUETE PUBLIQUE

### CALCIA

Affiches préfectorales consultables en mairie

### NON aux CARRIERES

### REFUSONS LA CATASTROPHE A VENIR

### REAGISSEZ !!

### PARTICIPEZ !!

Infos : [avl3c.org](https://www.avl3c.org/)

Facebook & Tweeter : [vexinzone109](https://www.facebook.com/vexinzone109)

Affiche publiée sur la page Facebook de l'AVL3C.

# La vidéosurveillance, pour quoi faire ?

La vidéosurveillance, dite vidéoprotection pour atténuer le côté espionnage de la chose, ce n'est pas quelque chose de nouveau et pourtant c'est un sujet à la mode chez les élus locaux. Nombre de communes petites comme grandes ont franchi le pas, notamment parmi nos voisins les plus proches.

A Magnanville le sujet a été abordé dans un cas bien précis pour le moment, la place Mendès France et ses dégradations récurrentes. Si l'argument avancé par le Maire pour la mise en place d'une caméra filmant à 360 degrés sur cette place est la sécurité et la possibilité de porter plainte contre les auteurs des faits grâce aux images filmées, il faut toutefois s'interroger sur le bien fondé de cette démarche.

Premièrement, est-ce vraiment efficace ? La réponse est somme toute prévisible : NON. En effet, peut être qu'une crapule se fera prendre sur le fait grâce à ces images, mais la fois suivante il se camouflera derrière une cagoule ou une capuche. Et les autres en feront de même si ce n'est pas déjà le cas. Il serait surprenant que l'un des auteurs des faits soit réellement identifié grâce à un tel dispositif, mais laissons lui le bénéfice du doute et donnons nous rendez-vous un an après sa mise en place pour en faire le bilan.

Deuxièmement, quid de la vie privée et de la protection des données personnelles. Il y a quelques années la vidéosurveillance n'impliquait pas grand chose. Seules les personnes en charge de cette surveillance avaient la possibilité d'avoir accès à ces informations. Aujourd'hui, à l'heure de la reconnaissance faciale, des intelligences artificielles et du big data la question de la vie privée et de la surveillance se pose plus que jamais. On avancera probablement l'argument que les vidéos seront stockées et/ou visionnées sur des appareils sé-

curisés et accessibles seulement à certaines personnes, mais les PME et les petites collectivités sont les organismes les plus simples à pirater. Il est d'ailleurs fort probable que n'importe quel ingénieur en informatique ait la capacité de le faire. Quand on sait tout cela, on devient dubitatif face à l'installation de tels appareils.

Ne nous laissons donc pas endormir par l'exemple des autres communes ayant mis en place la vidéosurveillance, ne nous laissons donc pas amadouer par l'argument sécuritaire de façade et questionnons nous sur l'utilité et l'intérêt de cet appareillage qui ne fait souvent que déplacer la criminalité vers des endroits moins surveillés.





# Côté jardins



Le projet immobilier « Les Jardins de la Tour » continue son chemin. Il a été confirmé une nouvelle fois lors du Conseil Municipal de juillet que les arbres seraient replantés d'ici la fin du projet.

## Festivités du 13 Juillet

Comme chaque année le feu d'artifice du 13 juillet a réuni de nombreux Magnanvillois.

Le feu d'artifice était comme à son habitude réussi.

Contrairement à ce qui avait été annoncé par la mairie, l'animation musicale a continué après le feu d'artifice, pour le bonheur des spectateurs présents.

Comment dire non à tant de joyeux fêtards ?

Il est toutefois dommage que les deux feux d'artifice de la commune ne soient pas plus équilibrés, car celui-ci n'aurait pas perdu en qualité en étant un peu écourté, alors que de nombreux Magnanvillois ont été déçus par celui de la fête de la ville.



Crédit photo : La SEVE

## Un barbecue au cœur du jardin partagé

L'association La SEVE, en charge du jardin humain de la commune a organisé un barbecue le vendredi 27 juillet dernier.

L'association proposait donc aux Magnanvillois de venir découvrir ce lieu et ce concept éco-citoyen.

En effet, entre les mains expertes des éco-jardiniers, il est possible d'apprendre les principes de la permaculture et donc de jardiner « biologique et solidaire ».

N'hésitez pas à visiter le site internet de l'association pour en apprendre plus sur ses activités et sur la permaculture.

[www.seve-asso.fr](http://www.seve-asso.fr)

# Conseils Municipaux

Légende : (Pour/Abstention/Contre)

## Conseil du 2 juillet 2018

- **Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyen avec Le Colombier Magnanville (25/0/0)**

Renouvellement de la convention déjà en place intégrant les avenants déjà réalisés pour les saisons culturelles 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021.

- **Adhésion médiation proposée par le CIG pour 4 ans (25/0/0)**

Médiation en cas de dossier opposant la commune aux agents.

- **Recensement 2019 (25/0/0)**

Création des postes d'agents temporaires.

- **Décision Modificative du Budget (25/0/0)**

Ajustements, intégration du gymnase du lycée, ajout pour la fête de la ville, ajout d'une assurance cyber-risques. (investissement pour le projet de vidéo-surveillance prévu à la DM mais retiré sur demande de l'opposition).

- **Demande de subvention auprès du département pour la future médiathèque (25/0/0)**

- **Demande de subvention auprès de la région pour la future médiathèque (25/0/0)**

- **Demande de subvention départementale pour la construction d'un terrain de football synthétique et d'un parcours sportif (25/0/0)**

- **Fixation des durées d'amortissement et de seuil. (25/0/0)**

- **Adoption des tarifications des prestations enfance/jeunesse 2018 (25/0/0)** Changement de la tarification maintenant indexée sur les ressources et la composition du foyer.

- **Autorisation de signature de la convention CDAP VILLE/CAFy (25/0/0)**

Mise en place du portail famille.

- **Acquisition d'une parcelle supplémentaire pour la future médiathèque (25/0/0)**

Besoin d'agrandir la parcelle prévue pour la médiathèque.

- **Autorisation de demande de permis de construire pour la médiathèque (25/0/0)**

- **Demande de classement de la commune au titre des catastrophes naturelles concernant les intempéries du 30/05/18 au 03/06/18 (25/0/0)**

Demande de classement nécessaire pour faire valoir les assurances pour les dégâts des eaux.

- **Motion de soutien suite à l'intervention des salariés en grève en début de conseil (25/0/0)**

Motion de soutien au personnel du site Enedis de Magnanville.